

COMMUNE DE CHARVONNEX
585 route du Chef-lieu
74370

HAUTE-SAVOIE

Le Maire, Jean-François GIMBERT

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°46/2026

Objet : route de la Fillière

LE MAIRE

Vu la demande de l'entreprise SARL GIMBERT représentée par Monsieur Jean-François GIMBERT, 1009 route d'Annecy 74370 Charvonnex pour des travaux d'enfouissement de réseaux sur la route de la Fillière.
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des chargés de travaux ;

ARRETE

Article 1

A partir du 14/09/2026 et pour une durée de 8 jours, la circulation sur la route de la Fillière sera perturbée.

Article 2

L'entreprise chargée des travaux mettre en place la signalisation appropriée et laissera un accès aux riverains et aux services de secours.

Article 3

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Affiché le
Notifié le

Certifié exécutoire le

Le Maire, Jean-François GIMBERT

Fait à Charvonnex, le 11/09/2026

Pour le Maire, par délégation,
L'adjoint au Maire,



Marie - Odile DUBOIS